



# Assemblée générale

Distr. générale  
18 septembre 2015  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-dixième session

### Répartition des questions inscrites à l'ordre du jour de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale

Adoptée par l'Assemblée générale à sa 2<sup>e</sup> séance plénière,  
le 18 septembre 2015

#### Séances plénières

1. Ouverture de la session par le Président de l'Assemblée générale.
2. Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.
3. Pouvoirs des représentants à la soixante-dixième session de l'Assemblée générale :
  - a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs;
  - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
4. Élection du Président de l'Assemblée générale<sup>1</sup>.
6. Élection des Vice-Présidents de l'Assemblée générale<sup>1</sup>.
7. Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour : rapports du Bureau.
8. Débat général.

---

<sup>1</sup> Conformément à l'article 30 de son règlement intérieur, l'Assemblée générale tiendra ces élections, pour sa soixante et onzième session, au moins trois mois avant l'ouverture de ladite session.



**A. Promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et aux décisions issues des récentes conférences des Nations Unies**

9. Rapport du Conseil économique et social<sup>2</sup>.
10. Retour ou restitution de biens culturels à leur pays d'origine.
11. Mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et des déclarations politiques sur le VIH/sida.
12. Le sport au service du développement et de la paix : édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique.
13. Amélioration de la sécurité routière mondiale.
14. 2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique.
15. Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes<sup>3</sup>.
16. Culture de paix.
17. Les technologies de l'information et des communications au service du développement<sup>4</sup>.
23. Groupes de pays en situation particulière :
  - a) Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés<sup>5</sup>.

<sup>2</sup> L'Assemblée générale a pris note de la précision suivante relative à l'application de la résolution 58/316 : les parties concernées du chapitre I du rapport du Conseil économique et social seront examinées par les grandes commissions intéressées, au titre de points figurant déjà à leur ordre du jour, pour que l'Assemblée puisse ensuite se prononcer en séance plénière.

<sup>3</sup> Par sa résolution 57/270 B, l'Assemblée générale a décidé d'examiner, au titre de cette question, les chapitres du rapport annuel du Conseil économique et social ayant trait à l'application et au suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, notamment en faisant participer le Président du Conseil à ses débats. Par sa résolution 60/265, l'Assemblée générale a décidé de consacrer à chacune de ses sessions une réunion particulière axée sur le développement, où elle s'attacherait notamment à mesurer les progrès accomplis depuis l'année précédente.

<sup>4</sup> Par sa résolution 68/302 et sa décision 69/559, l'Assemblée générale a décidé de convoquer une réunion plénière de haut niveau sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, qui se tiendra les 15 et 16 décembre 2015.

<sup>5</sup> Par sa résolution 69/231, l'Assemblée générale a décidé de mener un examen approfondi de haut niveau à mi-parcours sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, qui se tiendra à Antalya (Turquie) pendant trois jours, en juin 2016, et qui donnera lieu à l'adoption d'une déclaration politique négociée et arrêtée au niveau intergouvernemental.

28. Développement social :
  - a) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale<sup>6</sup>;
  - b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille<sup>7</sup>.

## **B. Maintien de la paix et de la sécurité internationales**

30. Rapport du Conseil de sécurité.
31. Rapport de la Commission de consolidation de la paix.
32. Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies.
33. Les diamants, facteur de conflits.
34. Prévention des conflits armés :
  - a) Prévention des conflits armés;
  - b) Renforcement du rôle de la médiation dans le règlement pacifique des différends et la prévention et le règlement des conflits.
35. Conflits prolongés dans la région du Groupe GUAM et leurs incidences sur la paix et la sécurité internationales et sur le développement.
36. Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud.
37. La situation au Moyen-Orient.
38. Question de Palestine.
39. La situation en Afghanistan.
40. La situation dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan.
41. Question de l'île comorienne de Mayotte.
42. Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.
43. La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement<sup>8</sup>.

---

<sup>6</sup> Par sa résolution 69/143, l'Assemblée générale a décidé de consacrer à sa soixante-dixième session une réunion plénière de haut niveau à la célébration du vingtième anniversaire du Sommet mondial pour le développement social, afin de faire connaître les progrès réalisés et de renforcer le rôle du développement social après 2015.

<sup>7</sup> Par sa résolution 69/142, l'Assemblée générale a décidé d'organiser, à l'occasion de sa soixante-dixième session, une réunion-débat consacrée au bilan de la réalisation des objectifs de développement en faveur des personnes handicapées et des progrès accomplis à cet égard dans le cadre de la suite donnée aux conclusions issues de la réunion de haut niveau sur le handicap et le développement et des principes énoncés dans la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

44. Question de Chypre<sup>9</sup>.
45. Agression armée contre la République démocratique du Congo<sup>9</sup>.
46. Question des îles Falkland (Malvinas)<sup>9</sup>.
47. La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti<sup>9</sup>.
48. L'agression armée israélienne contre les installations nucléaires iraqiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales<sup>9</sup>.
49. Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de l'agression iraquienne contre le Koweït<sup>9</sup>.

### **C. Développement de l'Afrique**

66. Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international :
  - a) Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international;
  - b) Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique.

### **D. Promotion des droits de l'homme**

67. Rapport du Conseil des droits de l'homme<sup>10</sup>.
70. Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée<sup>11</sup>.

### **E. Efficacité de la coordination des opérations d'assistance humanitaire**

73. Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale :

<sup>8</sup> Conformément à la décision 60/508, cette question reste inscrite à l'ordre du jour de façon à pouvoir être examinée sur notification d'un État Membre.

<sup>9</sup> Conformément à l'alinéa b) du paragraphe 4 de l'annexe à la résolution 58/316, cette question reste inscrite à l'ordre du jour de façon à pouvoir être examinée sur notification d'un État Membre.

<sup>10</sup> Par sa résolution 65/281, l'Assemblée générale a décidé de maintenir sa pratique consistant à renvoyer cette question à la plénière et à la Troisième Commission, conformément à sa décision 65/503 A, étant également entendu que le Président du Conseil présenterait ce rapport, en sa qualité de Président, à la plénière et à la Troisième Commission et que celle-ci engagerait avec lui, lorsqu'il lui présentera le rapport du Conseil, un dialogue participatif.

<sup>11</sup> Par sa résolution 69/162, l'Assemblée générale a décidé de continuer à organiser des réunions commémoratives annuelles de l'Assemblée à l'occasion de la célébration de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

- a) Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies;
  - b) Assistance au peuple palestinien;
  - c) Assistance économique spéciale à certains pays et à certaines régions;
  - d) Renforcement de la coopération internationale et coordination des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl.
74. Aide aux survivants du génocide de 1994 au Rwanda, en particulier aux orphelins, aux veuves et aux victimes de violences sexuelles.

## **F. Promotion de la justice et du droit international**

75. Rapport de la Cour internationale de Justice.
76. Rapport du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994.
77. Rapport du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991.
78. Rapport de la Cour pénale internationale.
79. Les océans et le droit de la mer :
- a) Les océans et le droit de la mer;
  - b) Assurer la viabilité des pêches, notamment grâce à l'Accord de 1995 aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives.

## **G. Désarmement**

87. Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique<sup>12</sup>.

---

<sup>12</sup> L'Assemblée générale a pris note du fait que certaines parties du rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique qui doit être directement examiné en séance plénière au titre du point 87 de l'ordre du jour traitaient de la question correspondant au point 97 (« Désarmement général et complet ») et a décidé que les paragraphes pertinents du rapport seraient portés à l'attention de la Première Commission lors de son examen du point 97 de l'ordre du jour.

## **H. Contrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations**

107. Contrôle international des drogues<sup>13</sup>.

## **I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions**

109. Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation<sup>14</sup>.

110. Rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix.

111. Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies.

112. Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux :

- a) Élection de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité<sup>15</sup>;
- b) Élection de dix-huit membres du Conseil économique et social<sup>16</sup>.

113. Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections :

- a) Élection de sept membres du Comité du programme et de la coordination;
- b) Élection de trente membres de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international;
- c) Élection du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement;
- d) Élection de deux membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix;

<sup>13</sup> Par ses résolutions 67/193 et 69/200, l'Assemblée générale a décidé d'organiser une session extraordinaire consacrée au problème mondial de la drogue après la cinquante-neuvième session de la Commission des stupéfiants.

<sup>14</sup> En application de sa résolution 51/241 et comme lors des sessions précédentes, le Secrétaire général présentera brièvement son rapport annuel à l'Assemblée générale, au titre de la première question examinée dans la matinée du lundi 28 septembre 2015, avant l'ouverture du débat général.

<sup>15</sup> En application du paragraphe 17 de sa résolution 68/307, l'Assemblée générale procédera, à sa soixante-dixième session, à deux élections portant sur cinq membres non permanents du Conseil de sécurité : la première, pour la période 2016-2017, aura lieu durant la partie principale de la session, au troisième trimestre de 2015; et la deuxième, pour la période 2017-2018, aura lieu durant la reprise de la session, au premier trimestre de 2016.

<sup>16</sup> En application du paragraphe 17 de sa résolution 68/307, l'Assemblée générale procédera, à sa soixante-dixième session, à deux élections portant sur 18 membres du Conseil économique et social : la première, pour la période 2016-2018, aura lieu durant la partie principale de la session, au troisième trimestre de 2015; et la deuxième, pour la période 2017-2019, aura lieu durant la reprise de la session, au premier trimestre de 2016.

- e) Élection de dix-huit membres du Conseil des droits de l'homme;
  - f) Élection du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.
114. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations<sup>17</sup>:
- e) Nomination de membres du Comité des conférences;
  - f) Nomination de membres du Corps commun d'inspection;
  - g) Nomination de juges du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies;
  - h) Nomination de juges du Tribunal d'appel des Nations Unies.
115. Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies.
116. Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire<sup>18</sup>.
117. La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.
118. Suivi de la commémoration du bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves.
119. Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies.
120. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale<sup>19</sup>.
121. Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes.
122. Renforcement du système des Nations Unies.
123. Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions.
124. Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire.
125. Santé mondiale et politique étrangère.
126. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994.
127. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991.

---

<sup>17</sup> Pour les alinéas a) à d), voir la liste des points renvoyés à la Cinquième Commission.

<sup>18</sup> Par sa résolution 60/265, l'Assemblée générale a décidé de consacrer à chacune de ses sessions une réunion particulière axée sur le développement, où elle s'attacherait notamment à mesurer les progrès accomplis depuis l'année précédente.

<sup>19</sup> En application des résolutions 58/316, 59/313 et 69/321, et afin de faciliter les travaux des grandes commissions, l'Assemblée générale a décidé de renvoyer ce point de l'ordre du jour à toutes les grandes commissions pour qu'elles passent en revue leurs méthodes de travail et examinent et adoptent leurs programmes de travail provisoires respectifs.

128. Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux.
129. Enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient.
130. Sensibilisation de l'opinion mondiale au drame des migrants en situation irrégulière, en particulier les demandeurs d'asile syriens, dans le bassin méditerranéen.
135. Planification des programmes<sup>20</sup>.

## Première Commission

5. Élection des bureaux des grandes commissions<sup>1</sup>.

## G. Désarmement

88. Réduction des budgets militaires :
  - a) Réduction des budgets militaires;
  - b) Information objective sur les questions militaires, y compris la transparence des dépenses militaires.
89. Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix.
90. Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique.
91. Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale.
92. Progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale.
93. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient.
94. Conclusion d'arrangements internationaux efficaces visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes.
95. Prévention d'une course aux armements dans l'espace :
  - a) Prévention d'une course aux armements dans l'espace;
  - b) Non-déploiement d'armes dans l'espace en premier.

<sup>20</sup> En application de la résolution 69/17, dans laquelle l'Assemblée générale a souligné de nouveau qu'elle-même, réunie en séance plénière, et ses grandes commissions étaient appelées à examiner les recommandations du Comité du programme et de la coordination ayant trait à leurs travaux et à se prononcer sur ces recommandations, conformément à l'article 4.10 du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (ST/SGB/2000/8), l'Assemblée a décidé de renvoyer ce point à toutes les grandes commissions et de l'examiner en séance plénière afin d'élargir le débat sur les rapports concernant l'évaluation, la planification, l'établissement des budgets et le suivi.

96. Rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement.
97. Désarmement général et complet :
- a) Traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires;
  - b) Désarmement nucléaire;
  - c) Notification des essais nucléaires;
  - d) Relation entre le désarmement et le développement;
  - e) Interdiction de déverser des déchets radioactifs;
  - f) Désarmement régional;
  - g) Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional;
  - h) Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement;
  - i) Hémisphère Sud et zones adjacentes exempts d'armes nucléaires;
  - j) Respect des normes environnementales dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements;
  - k) Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires;
  - l) Application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction;
  - m) Mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction;
  - n) Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères et de petit calibre;
  - o) Réduction du danger nucléaire;
  - p) Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects;
  - q) Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire;
  - r) Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération;
  - s) Législations nationales relatives au transfert d'armes, de matériel militaire et de produits et techniques à double usage;
  - t) Mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive;
  - u) Adoption de mesures de confiance à l'échelon régional et sous régional;

- v) Problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus;
  - w) Mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales;
  - x) Suivi des obligations en matière de désarmement nucléaire contractées à l'issue des conférences des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargées d'examiner le Traité en 1995, en 2000 et en 2010;
  - y) Traité sur le commerce des armes;
  - z) Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est (Traité de Bangkok);
  - aa) Unité d'action pour l'élimination totale des armes nucléaires;
  - bb) Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire;
  - cc) Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013;
  - dd) Séance spéciale commune des Première et Quatrième Commissions consacrée aux risques éventuels pour la sécurité et la viabilité des activités spatiales.
98. Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale :
- a) Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires;
  - b) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique;
  - c) Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes;
  - d) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique;
  - e) Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale;
  - f) Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement.
99. Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire :
- a) Rapport de la Conférence du désarmement;
  - b) Rapport de la Commission du désarmement.
100. Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient.
101. Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination.

102. Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée.
103. Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.
104. Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction.
105. Revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement.

## **I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions**

120. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale<sup>19</sup>.
135. Planification des programmes<sup>20</sup>.

## **Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)**

5. Élection des bureaux des grandes commissions<sup>1</sup>.

## **A. Maintien de la paix et de la sécurité internationales**

50. Université pour la paix.
51. Assistance à la lutte antimines.
52. Effets des rayonnements ionisants.
53. Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace.
54. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.
55. Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés.
56. Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects.
57. Étude d'ensemble des missions politiques spéciales.
58. Questions relatives à l'information.
59. Renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies.
60. Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes.

61. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies.
62. Dispositifs offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes en matière d'études et de formation.
63. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

## **I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions**

120. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale<sup>19</sup>.
135. Planification des programmes<sup>20</sup>.

### **Deuxième Commission**

5. Élection des bureaux des grandes commissions<sup>1</sup>.

## **A. Promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et aux décisions issues des récentes conférences des Nations Unies**

17. Les technologies de l'information et des communications au service du développement<sup>4</sup>.
18. Questions de politique macroéconomique :
  - a) Commerce international et développement;
  - b) Système financier international et développement;
  - c) Soutenabilité de la dette extérieure et développement;
  - d) Produits de base.
19. Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement.
20. Développement durable :
  - a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable;
  - b) Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme

- d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement;
- c) Stratégie internationale de prévention des catastrophes;
  - d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures;
  - e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique;
  - f) Convention sur la diversité biologique;
  - g) Harmonie avec la nature;
  - h) Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable.
21. Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).
22. Mondialisation et interdépendance :
- a) Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance;
  - b) Science et technique au service du développement;
  - c) Culture et développement durable;
  - d) Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire.
23. Groupes de pays en situation particulière :
- a) Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés<sup>5</sup>;
  - b) Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral.
24. Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement :
- a) Activités relatives à la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017);
  - b) Participation des femmes au développement;
  - c) Mise en valeur des ressources humaines.
25. Activités opérationnelles de développement :
- a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;
  - b) Coopération Sud-Sud pour le développement.
26. Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition.
27. Vers des partenariats mondiaux.

## **B. Maintien de la paix et de la sécurité internationales**

64. Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles.

## **I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions**

120. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale<sup>19</sup>.  
135. Planification des programmes<sup>20</sup>.

## **Troisième Commission**

5. Élection des bureaux des grandes commissions<sup>1</sup>.

## **A. Promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et aux décisions issues des récentes conférences des Nations Unies**

28. Développement social :
- a) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale<sup>6</sup>;
  - b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille<sup>7</sup>;
  - c) Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement.
29. Promotion de la femme :
- a) Promotion de la femme;
  - b) Suite donnée aux textes issus de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

## **B. Maintien de la paix et de la sécurité internationales**

65. Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires.

## **D. Promotion des droits de l'homme**

67. Rapport du Conseil des droits de l'homme<sup>10</sup>.
68. Promotion et protection des droits de l'enfant :
  - a) Promotion et protection des droits de l'enfant;
  - b) Suite donnée aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants.
69. Droits des peuples autochtones :
  - a) Droits des peuples autochtones;
  - b) Suite donnée au document final de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, dite Conférence mondiale sur les peuples autochtones.
70. Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée<sup>11</sup> :
  - a) Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée;
  - b) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban.
71. Droit des peuples à l'autodétermination.
72. Promotion et protection des droits de l'homme :
  - a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme;
  - b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales;
  - c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux;
  - d) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne.

## **H. Contrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations**

106. Prévention du crime et justice pénale.
107. Contrôle international des drogues<sup>13</sup>.

## **I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions**

120. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale<sup>19</sup>.

135. Planification des programmes<sup>20</sup>.

### **Cinquième Commission**

5. Élection des bureaux des grandes commissions<sup>1</sup>.

## **I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions**

114. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations<sup>21</sup> :

- a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;
- b) Nomination de membres du Comité des contributions;
- c) Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements;
- d) Nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes.

120. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale<sup>19</sup>.

131. Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes :

- a) Organisation des Nations Unies;
- b) Opérations de maintien de la paix des Nations Unies;
- c) Centre du commerce international;
- d) Université des Nations Unies;
- e) Plan-cadre d'équipement;
- f) Programme des Nations Unies pour le développement;
- g) Fonds d'équipement des Nations Unies;
- h) Fonds des Nations Unies pour l'enfance;
- i) Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient;
- j) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche;
- k) Fonds de contributions volontaires gérés par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés;
- l) Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement;
- m) Fonds des Nations Unies pour la population;
- n) Programme des Nations Unies pour les établissements humains;
- o) Office des Nations Unies contre la drogue et le crime;

---

<sup>21</sup> Pour les alinéas e) à h), voir la liste des points examinés en séance plénière.

- p) Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets;
  - q) Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes);
  - r) Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994;
  - s) Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991;
  - t) Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux.
132. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies.
133. Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015.
134. Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017.
135. Planification des programmes<sup>20</sup>.
136. Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies.
137. Plan des conférences.
138. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies.
139. Gestion des ressources humaines.
140. Corps commun d'inspection.
141. Régime commun des Nations Unies.
142. Rapport d'activité du Bureau des services de contrôle interne.
143. Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies<sup>22</sup>.
144. Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994.
145. Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991.

---

<sup>22</sup> Par sa résolution 69/203, l'Assemblée générale a invité la Sixième Commission à examiner les aspects juridiques des rapports que présenterait le Secrétaire général, sans préjudice des prérogatives de la Cinquième Commission, grande commission chargée des questions administratives et budgétaires. Sur cette base, l'Assemblée a décidé de renvoyer cette question à ces deux commissions.

146. Financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux.
147. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses relatives aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.
148. Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.
149. Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei.
150. Financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad.
151. Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine.
152. Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire.
153. Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre.
154. Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.
155. Financement de la Mission des Nations Unies au Timor oriental.
156. Financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste.
157. Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti.
158. Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.
159. Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria.
160. Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali.
161. Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient :
  - a) Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement;
  - b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban.
162. Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud.
163. Financement de la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne.
164. Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental.
165. Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.
166. Financement des activités découlant de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité.

## **Sixième Commission**

5. Élection des bureaux des grandes commissions<sup>1</sup>.

### **F. Promotion de la justice et du droit international**

80. Responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies.
81. Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa quarante-huitième session.
82. Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international.
83. Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa soixante-septième session
84. Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation.
85. L'état de droit aux niveaux national et international.
86. Portée et application du principe de compétence universelle.

### **H. Contrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations**

108. Mesures visant à éliminer le terrorisme international.

### **I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions**

120. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale<sup>19</sup>.
135. Planification des programmes<sup>20</sup>.
143. Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies<sup>22</sup>.
167. Rapport du Comité des relations avec le pays hôte.
168. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Conseil de coopération des États de langue turcique.
169. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Union économique eurasiennne.
170. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Communauté des démocraties.
171. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation internationale de protection civile.

172. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Association des États riverains de l'océan Indien.
  173. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Conférence internationale des partis politiques asiatiques.
-